

BULLETIN DE PAIE

Document à conserver sans limitation de durée

Madame ROUSSEL ELODIE
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

le 28/10/2020

L'EMPLOYEUR

Association JACK N JILL
49 avenue JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Code NAF : 9499Z

N° Employeur : 117000001554443075

SIRET : 51812859000024

Urssaf Ile-de-France

LE SALARIE

Prénom : ELODIE

Nom : ROUSSEL

N° de sécurité sociale : 299069204407593

Date de naissance : 14/06/1999

Lieu de naissance : LEVALLOIS PERRET

Convention collective : Aucune CCN - Droit du

travail « Durée des congés payés » : c. trav. art. L.

223-2 à L. 223-28, « Durée du préavis » : c. trav. art.

L. 122-5 à 8, art. L. 122-14-13

Emploi occupé : ANIMATEUR STAGE LINGUIST

DECLARATION PRISE EN COMPTE

Période d'emploi : du 01/10/20 au 31/10/20

Salaire versé le : 31/10/20

Notre Référence : 2020301Z08269/1

Eléments déclarés en brut

Rémunération 1 200,00 €

Rémunération brute	1 200,00
---------------------------	-----------------

Cotisations et contributions	Base	Part Salariale		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant

Sécurité Sociale

Cotisations sur la totalité du salaire	410,13	0,40	1,64	13,95	57,21
Cotisations plafonnées	410,13	6,90	28,30	8,55	35,07
Déduction allocation familiales taux réduit	888,30		0,00		-15,99
Complément cotisation maladie	410,13		0,00	6,00	24,61

Assurance chômage

Chômage + AGS	1 200,00		0,00	4,20	50,40
---------------	----------	--	------	------	-------

Retraite complémentaire obligatoire

CET sur tranche 1 MM Agirc-Arrco	-945,00	0,14	-1,32	0,21	-1,98
Retraite complémentaire + CEG T1 MM Agirc-Arrco	1 323,00	4,01	53,05	6,01	79,52
Retraite complémentaire + CEG + CET T2 MM Agirc-Arrco	-123,00	9,86	-12,13	14,78	-18,18

CSG - CRDS

CSG déductible de l'impôt sur le revenu	410,13	6,80	27,89		0,00
CSG CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	410,13	2,90	11,89		0,00

Autres cotisations

FNAL plafonné	410,13		0,00	0,10	0,41
Contribution au dialogue social	410,13		0,00	0,016	0,07

Montant total des cotisations retenues	109,32	211,14
---	--------	--------

NET À PAYER AVANT L'IMPÔT SUR LE REVENU	1 087,51
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	24,90

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 099,40	0,00	0,00

Net payé en euros	1 087,51
--------------------------	-----------------